

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **13 FEVRIER** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO(+1), Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Maureen VAN RENSBERGEN, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Grégory CROZZOLO
Audrey MERI représentée par Elodie TEIXEIRA
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER
Frédéric LEGIEMBLE représenté par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
7 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 29

Objet : Rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) – Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2351-16,

Vu la loi n°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF),

Vu l'arrêté du 14 juin 2023 du préfet de région Ile-de-France relatif au versement du FSRIF au bénéfice de la commune de Méry-sur-Oise d'un montant de **683 854 euros**,

Considérant qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au Conseil municipal,

Bien que cette recette ne soit pas affectée à des dépenses particulières en application du principe de non affectation des dépenses et des recettes, il est possible d'identifier plusieurs actions rendues possibles par ce fonds (de manière non exhaustive), autour des principaux axes suivants :

Domaine d'intervention	Fonctionnement	Investissement	Montant	Montant FSRIF	% FSRIF
Social	Subvention au CCAS		100 000 €	51 000 €	7,5 %

Acte certifié exécutoire

Reception par le Préfet : 18-02-2025 Publication le : 18-02-2025	Evenementiel	Opération Mery Plouz	30 000 €	17 854 €	2,5 %
	Vie Associative	Réhabilitation de la salle des fêtes (Intemporelle)	1 476 000 €	275 000 €	40 %
	Petite Enfance	Aménagement La Luciole	400 000 €	275 000 €	40 %
	Scolaire	Rénovation Toiture Ecole Montmousseau	150 000 €	68 000 €	10 %
TOTAL					100 %

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 5 février 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**,

DONNE acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation dont a bénéficié la commune au titre du FSRIF en 2023.

CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 13 février 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise